



DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°24-42

Objet :

**Marché de maîtrise d'œuvre des
travaux d'augmentation du niveau de
protection à Q70 du système
d'endiguement de l'Hôpital sur Rhins à
Saint Cyr de Favières**

Avec la société EGIS EAU France

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu les articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2124-2 relatifs aux appels d'offres ouverts passés en procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2023-28 du comité syndical du 5 avril 2023 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant qu'une consultation a été organisée le 24 janvier 2024 en procédure adaptée ouverte ;

Considérant qu'à la date limite de remise des offres le 23 février 2024 à 12 heures, 2 plis ont été déposés dans les délais ;

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres et pondérations des critères de choix, la Commission d'examen des marchés en date du 11 mars 2024 a donné son avis sur l'attribution du marché ;

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'augmentation du niveau de protection à Q70 du système d'endiguement de l'Hôpital sur Rhins à Saint Cyr de Favières aux vues des offres proposées basées sur le Décompte Global des Prix Forfaitaires, avec la société EGIS EAU France pour un montant de 128 340.00 € HT ;

2°) de signer le marché correspondant ;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts au(x) budgets(s) concerné(s).

Roanne, le - 3 AVR. 2024

Le Président,


Daniel FRETCHET